

PROCES-VERBAL de la
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 13 FEVRIER 2018 à 18 h30

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, Mme Marthe Fadli, M. Gérard Debroas, M Claude Jean, M. Michel Borde, M. Marc Jean, Mme Martine Ponsat, Mme Hélène Bellande, M. Pierre Chemin étaient présents.

Absents excusés :

Mme Lydi Gulini avait donné pouvoir à Mme Gisèle Bonnelly
Mme Magali Brazard avait donné pouvoir à M. Marc Jean
Mme Sabine Gatin avait donné pouvoir à M. André Bonhomme
Mme Térésa Mazzolini avait donné pouvoir à Pierre Chemin
M. Jean-louis Malbec avait donné pouvoir à Martine Ponsat

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.
Elle félicite Hélène Bellande pour les photos de sa petite fille née fin janvier.

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre est approuvé.

1/ CHOIX ENTREPRISE POUR AMENAGEMENT DU HAMEAU DES BARBIERS

Mme le Maire explique qu'un avis d'appel public à la concurrence par procédure adaptée a été publié dans la Provence le 16 janvier 2018 et dans la revue Travaux Public et Bâtiment du Midi (TPBM) le 17 janvier 2018 pour le lot VDR (voie et réseaux). 4 entreprises ont retiré les dossiers de consultation et sont venues faire une visite sur place. Les dossiers devaient être déposés pour le 02 février à midi.
La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 05 février. Il y avait 2 offres.

Entreprises	prix
NEOTRAVAUX	203 292.65 € HT
LUBERON TP	160 912.25 € HT

L'estimation du cabinet Ellipse de Cavaillon était à 236 730.70 €

Le cabinet Ellipse a fait l'analyse en tenant compte de la pondération mentionnée dans l'avis d'appel public à concurrence pour les 2 critères.

La conclusion est la suivante :

	NEO TRAVAUX	LUBERON TP
VALEUR TECHNIQUE	26.5	25.5
PRIX	47.49	60.00
TOTAL	73.99	85.50
CLASSEMENT	2	1

Vendredi 09 février la commission s'est réunie pour prendre connaissance du rapport d'analyse du cabinet Ellipse à 10h 30 et à 11h elle a reçu le chef d'entreprise de la société Luberon TP qui a confirmé ses prix et ses délais.

André Bonhomme a bien précisé à l'entreprise l'importance de la qualité du matériel et des délais

Les conseillers municipaux approuvent l'unanimité le choix de la société Luberon TP, pour l'aménagement du hameau des Barbiers. Une réunion sur place est prévue le samedi 03 mars à 11h avec les riverains, l'entreprise et le cabinet Ellipse.

2/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR PROJET DE VIDEO PROTECTION

Mme le Maire rappelle que depuis 2014 la commune de Roussillon a décidé de s'engager dans un projet de système de vidéo protection afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens. Notre village fait partie de l'association « les plus beaux villages de France » est reçoit de nombreux visiteurs.

Afin d'optimiser la sécurité des habitants et des touristes qui viennent visiter notre village et en profitant en parallèle du déploiement réseau de la fibre optique il a été décidé l'implantation de caméras sur 5 endroits stratégiques. La gendarmerie Gordes a validé à 100% les 5 secteurs.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la décision de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour aider à financer ce projet. Actuellement le dossier avant-projet sommaire peut être utilisé pour déposer un dossier. La subvention peut être de 35 % de la dépense globale prévisionnelle de 186 106 €. HT. Elle précise que le budget parking financera l'installation de la vidéo pour les aires de stationnement où sont implantées les barrières.

3/ APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE ROUSSILLON ET L'ASSOCIATION DU FOOTBALL CLUB LUBERON JUSQU'AU 1^{er} JUIN 2018

Mme le Maire expose le sujet et demande à Gérard Debros d'expliquer la situation. Il présente la convention pour l'entretien du stade des vestiaire entre la commune et l'association du Football Club Luberon valable jusqu'au 01 juin 2018. L'accent est mis sur le planning et une bonne utilisation des installations. Les conseillers municipaux approuvent cette convention.

4/ APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU "PAYS D'APT LUBERON - VERSION 5

La communauté de communes du Pays d'Apt Luberon propose une modification des statuts version 5 qui a été validé par le conseil communautaire du 21 décembre 2017.

Cette modification consiste au retrait de la compétence Voirie et à l'intégration de la compétence « Maison de service au public ». Mme le Maire regrette cette décision. En effet au moment de la fusion il avait été convenu que la compétence voirie qui était une compétence de la communauté de communes du Pont Julien soit transférée à la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon. Il reste 2 années à faire et en 2020 les choses peuvent évoluer.

3 Communes Lioux, Murs et St Pantaleon n'ont pas les moyens pas de matériel et sont laissées pour compte. Elle joue la solidarité en votant contre.

Elle est bien consciente que la voirie était très bien faite avant de passer à l'intercommunalité, elle sait que notre personnel est parfaitement capable de réaliser ces travaux, mais sur le principe elle votera contre.

Marc Jean votera également contre car au moment de la fusion cette compétence voirie a été un élément pour aller vers cette communauté d'APT.

André Bonhomme est solidaire de Gisèle et de Marc, il a été le responsable de la voirie pendant 6 ans et les 2 communes Bonnieux et Ménerbes qui ont tout fait pour annuler cette compétence, ont été bien servies comme les autres. Par contre il n'a aucun doute pour notre voirie, notre personnel faisait un bon travail avant il sait qu'il fera du bon travail demain. La compétence voirie revient à la mairie le 01 mars 2018. On récupère le matériel qui avait été transféré. Après toutes ces explications les conseillers municipaux refusent la modification des statuts de la communauté de communes du pays d'Apt version 5.

5 VENTE DU TERRAIN A M. Philippe LEONARDI

Pour terminer ce dossier, les conseillers municipaux approuvent l'unanimité de vendre la parcelle section AL N° 23 d'une superficie de 2540 m² à M. Philippe LEONARDI pour 1 000 € (mille euros). Les frais de géomètre, de notaire etc. seront à la charge de l'acquéreur. André Bonhomme mentionne qu'une parcelle sur Pied d'Arme de 2850 m² c'est vendu 1000€.

6/ APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE POUR L'OPERATION "PLANTER 20 000 ARBRES EN VAUCLUSE"

Le conseil départemental du Vaucluse a décidé de mettre en place un dispositif "PLANTER 20 000 ARBRES EN VAUCLUSE". Les conseillers municipaux approuvent l'unanimité que la commune s'engage dans cette démarche et qu'une convention soit signée avec le Département. Les arbres seront plantés à proximité des parkings.

7/ APPROBATION INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTATBLE DE LA TRESORERIE D'APT POUR L'EXERCICE 2017

Les conseillers municipaux approuvent l'unanimité l'indemnité de conseil allouée au comptable de la trésorerie d'Apt, Mme SLIM pour l'exercice 2017

8/ APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE 2018 ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE PROVENCE ALPES COTES D'AZUR ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Les conseillers municipaux approuvent l'unanimité la convention cadre entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale Provence Alpes Côte d'Azur et la commune pour les formations du personnel.

9 APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA SPA DE VAUCLUSE ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON - AVENANT N° 6

Les conseillers municipaux approuvent l'unanimité l'avenant N° 6 qui modifie les articles 9 et 10 de la convention entre la SPA de Vaucluse et la commune qui détermine la participation communale par habitant pour 2018 elle propose 0.73 € par habitant pour 2018.

Mme le Maire signale que 16 agents vont suivre la formation PSC1 à la caserne des Pompiers à Apt en 2 groupes le 19 février et le 05 mars.

Au niveau de l'école, si en 2008 elle avait été inquiétée pour une éventuelle fermeture de classe, la semaine dernière, le responsable de l'académie du secteur et un syndicat l'ont contactée pour étudier l'ouverture d'une classe supplémentaire. Notre école fonctionne très bien, les enseignants sont très bons, différentes activités s'y déroulent avec les responsables de la médiathèque ou des ateliers écritures. La qualité des repas et du prix du ticket, les logements supplémentaires contribuent à rendre notre école très recherchée.

Pour le moment elle préfère faire une étude par rapport aux naissances.

Mais elle reconnaît que grâce à toutes les structures qui s'y trouvent notre commune est attractive

Claude Jean mentionne que l'enfouissement du réseau électrique au Hameau des Ferriers sera terminé fin mars

Il informe que la fibre optique sera installée sur notre commune fin 2018.

Il signale que la Société SUEZ a gagné l'appel d'offres et qu'elle sera la gestionnaire pour 10 ans notamment grâce à l'installation des compteurs télérelèves.

Séance levée 19h 55 mm.